



## Circulaire 8818

du 19/01/2023

Appel à candidatures en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de membres du Jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (Jury CAP), en qualité d'évaluateurs

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 19/01/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/03/2023
Résumé	Appel aux candidats membres évaluateurs au sein du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques (Jury CAP)
Mots-clés	Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) Jury CAP
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Primaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire ordinaire	Centres techniques
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire en alternance (CEFA)	
		Ecoles supérieures des Arts
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé	Hautes Ecoles
Libre confessionnel	Primaire spécialisé	
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	
	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en alternance	
	Promotion sociale supérieur	

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)  
Monsieur Etienne GILLIARD  
Directeur général / Président du Jury délivrant le CAP

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
FABRY Johan	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) Cellule Jury CAP	02/213.59.10 - 02/413.26.34 jurycap@cfwb.be
LOUREAU Amélie		



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Administration générale de l'Enseignement**

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement  
tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**

**Appel à candidatures en vue de la constitution  
d'une réserve de recrutement pour le Jury chargé  
de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques  
(CAP), en qualité de membre (évaluateur)**

Madame,  
Monsieur,

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) lance un appel à candidatures en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de membres du Jury CAP, en qualité d'évaluateurs.

Les candidats doivent faire partie ou avoir fait partie (actifs définitifs, en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou retraités depuis moins de deux ans) du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection, disposer d'une ancienneté de fonction de minimum quinze ans et d'un titre pédagogique reconnu.

Les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités d'introduction des candidatures sont précisées dans la présente circulaire.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature par courriel pour le 31 mars 2023 à l'adresse [jurycap@cfwb.be](mailto:jurycap@cfwb.be).

Je vous remercie de veiller à la communication de la présente aux membres du personnel relevant de votre autorité.

Etienne GILLIARD,

Directeur général



## **Appel à candidatures en vue de la constitution d'une réserve de recrutement pour le Jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (Jury CAP<sup>1</sup>), en qualité de membre (évaluateur)**

### **Contexte de la fonction :**

L'article 16, §3 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française prévoit qu'un titre de capacité pour exercer une fonction de membre du personnel enseignant se compose de 2 à 3 parties à savoir :

- une composante disciplinaire ;
- une composante pédagogique (par exemple, CAP ou agrégation) ;
- et éventuellement une composante d'expérience utile reconnue par la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Deux filières permettent l'obtention du CAP :

- la formation dispensée par l'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- le Jury organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Jury CAP) : aucun cours préparatoire n'est dispensé, contrairement à la formation organisée par l'enseignement supérieur de promotion sociale. Le Jury s'adresse donc à des candidats autodidactes.

Le décret du 11 avril 2014 précité a étendu considérablement les effets professionnels du CAP.

Le CAP constitue, lorsqu'il est complété d'un titre disciplinaire, un titre de capacité pour l'exercice d'une fonction de membre du personnel enseignant de cours généraux, techniques ou de pratique professionnelle de l'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale.

Il peut également être utile pour certaines fonctions de l'enseignement fondamental.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) lance un appel à candidatures afin de constituer une réserve de recrutement. Les candidats évaluateurs retenus seront sélectionnés et contactés au fur et à mesure des besoins (domaines disciplinaires, secteurs d'enseignement qualifiant, zones géographiques) du Jury CAP.

---

<sup>1</sup> Chapitre VIII du décret du Décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente

En l'état actuel (session 2022/2023), les candidats au Jury CAP sont soumis à :

- 1) une épreuve écrite éliminatoire (résumé et commentaire de texte) ;
- 2) une épreuve orale comprenant deux volets :
  - a. une interrogation orale (psychologie, pédagogie, méthodologie et pratique de l'enseignement, organisation de l'enseignement en FWB) ;
  - b. une leçon en situation réelle de classe.

Un processus de refonte du déroulement de ces épreuves est en cours.

### **Contenu de la fonction :**

Le membre de Jury évaluateur sera invité à participer à la tenue des différentes épreuves selon ses disponibilités préalablement communiquées, aux réunions de travail (estimées à 4x/an), ainsi qu'aux séances de délibérations (2x/an).

### **Conditions d'admissibilité à la désignation de membre du Jury (évaluateur) :**

- Faire partie ou avoir fait partie (actif définitif, en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou retraité depuis moins de deux ans) du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection.
- Comptabiliser une ancienneté de fonction dans l'enseignement de minimum quinze ans ;
- Être porteur d'un titre pédagogique reconnu (instituteur, régendat, agrégation, CAP, CAPAES) ;
- Être disponible ou pouvoir se libérer au minimum un jour par semaine durant les périodes d'évaluation ;
- Être en mesure de se déplacer sur plusieurs zones<sup>2</sup> du territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **Atouts :**

- Motivation à travailler avec divers acteurs de l'enseignement issus de tous les domaines et réseaux d'enseignement ;
- Sens du service public ;
- Aptitude à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle ;
- Rigueur dans le travail, organisation efficace des tâches ;
- Faire preuve d'une expérience professionnelle en relation avec le contenu des épreuves.

Une expérience en matière de formation d'adultes est également un atout.

---

<sup>2</sup> Province du Brabant wallon – Bruxelles capitale – Province de Hainaut – Province de Liège – Province du Luxembourg – Province de Namur

## **Défraiements :**

Le membre de Jury évaluateur appelé à se déplacer reçoit l'indemnité réglementaire pour frais de parcours et de séjour.

Il reçoit en outre une allocation pour correction des épreuves écrites fixée par le Gouvernement.

## **Modalités d'introduction des candidatures :**

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature par courriel pour le 31 mars 2023 à l'adresse [jurycap@cfwb.be](mailto:jurycap@cfwb.be) avec la référence suivante : "réserve de recrutement Jury CAP".

Le candidat communiquera :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, courriel) ;
- ses motivations à intégrer le Jury CAP ;
- un curriculum vitae mentionnant son parcours professionnel chronologique, son/ses titre(s) disciplinaire(s), son titre pédagogique ainsi que la (les) fonction(s) exercée(s) ou l'ayant été dans l'enseignement ;
- les zones géographiques (au minimum 2) qu'il s'engage à couvrir en cas de recrutement.

Les candidatures seront collectées par le secrétariat du jury. Ce dernier pourra contacter personnellement les candidats afin d'obtenir un complément d'informations si nécessaire.

Les candidats évaluateurs retenus seront sélectionnés et contactés au fur et à mesure des besoins (domaines disciplinaires, secteurs d'enseignement qualifiant, zones géographiques) du Jury CAP.

La réserve de recrutement valable trois ans à dater de cet appel et éventuellement reconductible en cas de nécessité.



## Personnes à contacter

### ➤ Direction de l'Enseignement supérieur / Secrétariat du Jury CAP

Toute personne qui souhaite prendre contact avec l'Administration au sujet du présent appel peut s'adresser aux personnes suivantes :

Secrétariat du Jury CAP :

Identité	Coordonnées
Johan FABRY	<a href="mailto:jurycap@cfwb.be">jurycap@cfwb.be</a> – 02/213.59.10 02/413.26.34
Amélie LOUREAU	<a href="mailto:jurycap@cfwb.be">jurycap@cfwb.be</a> 02/690 83 19

Site : <http://www.jurycap.cfwb.be>